

LE PROGRAMME DE LA FORMATION F4 T2 :

- Présentation des sites : Planète Artifices et terrain de tirs
- Programme de la formation
- Réglementation en vigueur
- Référence des textes et domaine d'application
- Responsabilités : artificier / organisateur
- Réglementation au transport
- Gestion des déchets pyrotechniques...
- Agrément, étiquette, Marquage « CE »
- Phénomènes pyrotechniques
- Compositions pyrotechniques
- Classement et modalités au transport
- Stockage pyrotechnique
- Assurance en responsabilité civile
- Les différents produits pyrotechniques
- Présentation des dangers des produits pyrotechniques
- Mise en liaison des produits
- Définition « Spectacle Pyrotechnique »
- Dossier préfectoral
- Schéma de mise en œuvre et dispositions à limiter les risques.
- Moyens de sécurité et d'intervention
- Calcul des distances de sécurité
- Mise en œuvre des produits pyrotechniques
- Accessoires de tir (mortiers, régie de tir.....)
- Étude de cas : implantation d'un feu, distance de sécurité et fixation, répartition des rôles
- Branchements électriques.
- Système de tir
- Préparation, sur plan, d'un spectacle pyrotechnique
- Mise en œuvre d'un spectacle pyrotechnique
- Spectacle sur scène, étude de cas
- Accidentologie
- Formation incendie
- Synthèse des différents points
- Examen
- Correction de l'examen
- Bilan



FORMATION DE QUALIFICATION

F4-T2 Niveau 1 et/ou Niveau 2

UN STAGE LUDIQUE DANS UN CADRE EXCEPTIONNEL



Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

PLANÈTE ARTIFICES (GROUPE JCO)

Site pyrotechnique classé
SEVESO III seuil haut
avec tous les artifices
disponibles pour le stage.



TERRAIN D'ESSAIS

21 hectares d'espace
comprenant un étang de
9 hectares permettant
l'installation simultanée de
plusieurs feux d'artifices



Salle de cours attenante au terrain d'essais



JACQUES COUTURIER ORGANISATION

Centre de formation agréé - Arrêté préfectoral n°22/cab-sidcp/169
Les Hautes Crèches 85310 Saint Florent des Bois
Tél : 02 51 46 79 58 - Email : stephanie@artifice-couturier.fr

LA DURÉE DES FORMATIONS :

- F4-T2 Niveau 1 : 2 jours et demi (23 heures)
- F4-T2 Niveau 1 et Niveau 2 : 5 jours (41 heures)
- F4-T2 Niveau 2 : 3 jours (25 heures)



| Le certificat de qualification F4-T2 pour qui ?

A partir du 4 Juillet 2017, l'artificier doit être titulaire d'un certificat de qualification F4-T2 Niveau 1 ou Niveau 2 pour pouvoir mettre en œuvre des artifices lancés avec un mortier, tels que les bombes d'artifices, qui seront toutes de catégorie 4 conformément à la réglementation européenne.

> Le Niveau 1 autorise :

La mise en œuvre des articles pyrotechniques F4 ou T2, à l'exclusion des artifices nautiques et des produits pyrotechniques correspondant aux caractéristiques suivantes :

- Les produits inférieurs à 500 gr de matière active ;
- Le diamètre du mortier est inférieur à 50 mm s'il s'agit de marrons d'air, ou inférieur à 105 mm s'il s'agit d'autres articles pyrotechniques tirés par un mortier ;
- Les articles pyrotechniques dont l'angle d'ouverture est inférieur à 30 degrés.

> Le Niveau 2 autorise :

La mise en œuvre de toutes les catégories d'articles pyrotechniques.

| OBJECTIF DE LA FORMATION

Connaître la réglementation en vigueur dans le domaine des produits pyrotechniques (Catégories, agrément, transport, stockage...)

Maîtriser les différents types de produits pyrotechniques et leurs accessoires.

Acquérir les compétences techniques nécessaires pour la mise œuvre et le tir d'un spectacle pyrotechnique dans les conditions optimales de sécurité.

| CONDITIONS D'ACCÈS ET D'INSCRIPTION

Accessible à toute personne majeure. Une expérience en matière de feux d'artifices est vivement recommandée. Toute demande de stage sera acceptée à réception du formulaire d'inscription, dans la limite des places disponibles.

| OBTENTION DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Le Certificat de Qualification F4-T2 est délivré par la Préfecture du domicile du demandeur, sur présentation des pièces suivantes :

> Pour le Niveau 1 :

- Une attestation de fin de stage Niveau 1, datant de moins de 5 ans,
- Une attestation de réussite à l'évaluation Niveau 1, datant de moins de 5 ans,
- La preuve de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques composés, d'articles pyrotechniques lassés dans les catégories 4 ou T2, sur une période maximale de 5 ans.

Le Niveau 1 est renouvelable tous les 5 ans en Préfecture, sous réserve de justifier de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques composés d'articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2, sur une période maximale de 5 ans

Pour le Niveau 2 :

- Un certificat de qualification Niveau 1, datant de plus de 1 an,
- Une attestation de fin de stage Niveau 2, datant de moins de 5 ans,
- Une attestation de réussite à l'évaluation Niveau 2, datant de moins de 5 ans,
- La preuve de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques composés, d'articles pyrotechniques lassés dans les catégories 4 ou T2, sur une période maximale de 2 ans.

Le Niveau 2 est renouvelable tous les 2 ans en préfecture sous réserve de justifier de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques composés d'articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2, sur une période de 2 ans.

RENFORT de la législation au 30/11/2019 => OBLIGATION D'OBTENTION D'AGREMENT PREFERORAL

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans par le préfet du département, après enquête administrative prévue aux articles L. 114-1 et R. 114-5 du code de la sécurité intérieure.

Il est refusé ou retiré lorsque l'enquête diligentée par le préfet révèle que le demandeur a un comportement incompatible avec la détention et l'usage d'articles pyrotechniques dangereux.

Cet agrément est délivré par la préfecture du domicile du demandeur. Sa demande doit être effectuée en même temps que le certificat F4T2 N1 OU N2.

La qualification F4-T2 Niveau 1 et Niveau 2 est en application depuis le 4 Juillet 2010, pour la mise en œuvre des artifices de divertissement de catégorie 4 et des produits pyrotechniques destinés au théâtre T2. Le Certificat de Qualification F4-T2 est composé de 2 niveaux : Niveau 1 et Niveau 2.